

AU SECOURS LE PARKING (inondable) REVIENT !

► En dépit d'un avis défavorable du commissaire-enquêteur sur le précédent projet (montage juridique hasardeux, coût prohibitif dû à la présence d'une importante nappe d'eau à faible profondeur exigeant des prouesses techniques), en dépit de nombreuses signatures de riverains hostiles opposés au choix de l'emplacement - place A. BRIAND devant la poste -, en dépit du désaccord des associations d'anciens combattants afin de préserver un monument référencé par le ministère de la culture ; en dépit du bon sens, le maire persévère dans son caprice et remet à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal son projet pharaonique inadapté (7 niveaux de sous-sol sur une nappe phréatique) qui a déjà coûté **816 000 € de « frais d'études préliminaires »** en promettant aux Asniérois un endettement record des finances municipales (**coût de plus de 8 millions d'€, dont près de 4 millions payables par la ville dans le mois qui suit le début des travaux**, donc par l'emprunt !)

► Si comme chacun d'entre-vous, nous sommes favorables à un projet de parking pour désengorger le centre-ville, nous estimons qu'il existe d'autres solutions plus réalistes et moins onéreuses pour le porte-feuille des Asniérois. Pourquoi n'ont-elles pas été l'objet d'un libre débat au sein du Conseil municipal ? Pourquoi le Maire s'est-il acharné sur un adjoint en le renvoyant lorsque celui-ci a simplement demandé une étude des sols traduisant ainsi l'inquiétude des riverains ? Pourquoi cet entêtement forcené et cette précipitation à vouloir construire sur ce site uniquement ? Dans quelles conditions véritables la commission a-t-elle céder le contrat de concession de travaux et de service à la société GIS PARCS, filiale du groupe VINCI PARK ? Suspicions fondées et légitimes au regard de certaines pratiques illégales et perquisitions révélées très récemment par la presse...

Article paru dans le quotidien « **20 MINUTES** » du vendredi 09 décembre 2005
SOUTERRAIN D'ENTENTE ?

Bercy a diligenté une enquête sur l'attribution des marchés publics des parkings, notamment à Lyon. Des agents des fraudes ont saisi des documents au siège de plusieurs sociétés spécialisées. Elles sont soupçonnées d'entente illicite.

PAGE 23 BRUNO AMSELLEM / 20 MINUTES

Parkings: soupçons en sous-sol

C'est l'hebdomadaire Tribune de Lyon qui révèle l'information ce matin. Une vaste enquête de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) vient de secouer le monde de la gestion des parkings et des stationnements en France.

Mardi dernier, à l'issue d'une enquête « longue de plusieurs mois », selon une source proche du dossier, des « visites et saisies » – l'équivalent des perquisitions pour les agents de la répression des fraudes – ont eu lieu au siège de Lyon Parc Auto (LPA), dans les locaux de la communauté urbaine de Lyon et dans différentes sociétés gérant des parkings en France. Des actions de ce type avec saisies de documents ont notamment été menées dans les Hauts-de-Seine sous l'égide d'un juge des libertés et de la détention de Nanterre et en présence d'officiers de police judiciaire. Les services du ministère de l'Economie et des Finances, à l'origine de l'enquête, cherchent à déterminer si la gestion de certains parkings a été attribuée de manière illicite, avec notamment d'éventuels abus de position dominante. Outre LPA, plusieurs entreprises sont visées : Vinci, Eiffage Parking, Q-Park, Effia, Sceta-Parc, pour la plupart localisées dans les Hauts-de-Seine.

La communauté urbaine de Lyon et LPA ont reconnu cette visite des enquêteurs pendant plusieurs heures ainsi que la saisie de documents. Hier, le parquet de Nanterre a confirmé à 20 Minutes qu'un juge des libertés et de la détention a délivré le 25 novembre une ordonnance autorisant les perquisitions dans les entreprises visées dans les Hauts-de-Seine. D'autres actions de ce type restent possibles dans les prochains jours. Les entreprises concernées peuvent néanmoins former un recours juridique à l'encontre de ces perquisitions.

Arnaud Sagnard et Frédéric Crouzet (à Lyon)

A savoir: Silence. Les entreprises visées par les perquisitions, contactées hier, n'ont pas souhaité commenter cette affaire.



Pour arrêter ce projet aberrant, au coût exorbitant et préjudiciable pour tout un quartier (ventilation, pollution, remontée des eaux, risque de glissement de terrain)

Venez par votre présence montrer aux élus votre désaccord !

conseil municipal du 15 décembre à 20h00 !

LE COLLECTIF DES RIVERAINS DU CENTRE VILLE